

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 1^{er} mai 2019 à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Madame la conseillère Louise Cossette
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Messieurs les conseillers Claude P. Lemire et Peter MacLaurin sont absents.

Le Directeur général, monsieur Hugo Lépine est présent.

135.05.19 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués conformément aux dispositions de l'article 152 et suivants du Code municipal.

À 19h00, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers prévus à l'ordre du jour de la convocation avec le retrait du dossier numéro 3.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adjudication de contrat – Achat de camionnettes 2019
- ~~3. Approbation – entente intermunicipale régionale en sécurité civile~~
4. Adoption – Règlement (575-2019) sur les travaux de voirie 2019
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

136.05.19 ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE CAMIONNETTES 2019

CONSIDÉRANT les exigences et les besoins de la Municipalité en matière d'acquisition de véhicules ;

CONSIDÉRANT l'estimé des coûts du contrat pour l'acquisition de camionnettes, fondé sur l'historique des dernières années ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation lancé le 1^{er} avril dernier auprès de quatre fournisseurs potentiels ;

ATTENDU le Règlement (579-2019) sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission dans les délais prescrits par le devis, soit :

Municipalité de Morin-Heights

Ventes Ford Élite (1978) Inc., au prix total de 98 593,80 \$ incluant taxes (option 2) ;

CONSIDÉRANT les articles 936 et 936.1 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée est conforme au devis ;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications requises par la loi ont été effectuées et que le soumissionnaire possède les attestations requises de l'Agence du revenu du Québec et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non autorisées ;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition de camionnettes neuves 2019, à Ventes Ford Élite (1978) Inc. pour un montant total de 98 593,80 \$, taxes incluses, selon les termes de l'option 2 du devis, pour 2019 ;

D'AUTORISER le directeur général, et il est par les présentes autorisé, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente résolution ;

137.05.19 ADOPTION – RÈGLEMENT (575-2019) SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2019

Le Directeur général donne les grandes lignes du règlement et informe le conseil sur la procédure d'adoption.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

QUE ce Conseil adopte le Règlement (575-2019) sur les travaux de voirie 2019 comme suit :

Règlement 575-2019 Sur les travaux de voirie 2019

NOTE EXPLICATIVE

Ce règlement décrète, conformément à la loi sur les travaux municipaux, des travaux de voirie à financer par emprunt pour l'exercice financier 2019.

Il prévoit les modalités de remboursement, conformément à la loi sur les dettes et emprunts municipaux et au Code municipal.

CONSIDÉRANT les articles 1060.1 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT la loi sur les dettes et emprunts municipaux et la loi sur les compétences municipales qui octroie des pouvoirs à la Municipalité en matière de voirie;

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 de la Municipalité ;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT les divers programmes de financement d'infrastructures des gouvernements fédéral et provincial ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par à la séance ordinaire du Conseil du 10 avril 2019;

ATTENDU QUE le présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 10 avril 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

1. **Préambule** – Le préambule fait partie intégrante des présentes.
2. **Travaux autorisés** – Le conseil autorise les travaux suivants, tel qu'énuméré à l'annexe A préparé par monsieur Alain Bérubé, ingénieur et directeur des Travaux publics et évalués à 239 000 \$:

CHAPITRE II : EMPRUNT

3. **Emprunt** - Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt au montant de 239 000 \$, remboursable sur une période de 15 ans.
4. **Prélèvement et imposition de taxe** - Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
5. **Utilisation d'un excédent** - S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINALES

6. **Entrée en vigueur** - Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Tim Watchorn
Maire

Hugo Lépine
Directeur général / secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public;

Municipalité de Morin-Heights

138.05.19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette que la séance extraordinaire soit levée, il est 19h10.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions
contenues à ce procès-verbal*

Timothy Watchorn
Maire

Hugo Lépine
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Trente et une personnes ont assisté à l'assemblée.